

COMMUNE DE SAINT DYE SUR LOIRE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-DYE-SUR-LOIRE, légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Didier HEITZ, maire.

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel lié au COVID 19, pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le maire a réuni le conseil municipal dans la salle d'animation.

Date de la convocation : 7 avril 2021

Etaient présents :

Didier HEITZ, Mireille BIZERAY, Dominique LABEDAN, Marie DUBOISSET, Patrice PETIT, Florence CASSETTA, Norbert TROCMÉ, Jérôme ROUX, Aldina LOPES, Cédrik ROUSSEAU, Séverine PIN, Jean-Marie MICELI, Sylvie PITOIS

Absents excusés : Arnaud HUART (procuration à Marie Duboisset) ; Stéphanie DUQUENET (procuration à Mireille Bizeray)

Secrétaire de séance : Jérôme Roux

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 : Budget principal - Budget commerce

Le compte de gestion est établi par le comptable public qui est chargé, en cours d'année, d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Le compte de gestion doit être en parfaite concordance avec le compte administratif établi par le maire.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur, au titre de l'exercice 2020, n'appellent aucune observation de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : Budget principal - Budget Commerce

Le compte administratif est le relevé exhaustif des recettes et des dépenses réalisées dans l'année civile par le maire. Au titre de l'année 2020, ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Budget Principal : en section de fonctionnement : dépenses : 687 118.55 € et recettes : 881 806.83 €, soit un excédent de 194 688.28 €.

En investissement : dépenses : 297 747.12 € et restes à réaliser : 57 770 € et recettes 270 708.13 € et restes à réaliser : 43 498 €, soit un déficit cumulé d'investissement de 41 310.99 €.

Le résultat 2020 sera affecté, au Budget Primitif 2021, de la façon suivante : à l'article 1068 de la section d'investissement : 66 477 € et à l'article 002 de la section de fonctionnement : 128 211.28.

Budget Commerce : Il est enregistré un excédent de fonctionnement de 4 526.33 € et un déficit cumulé d'investissement de 3 957.43 €, qui sera effacé par l'affectation, à la section d'investissement du BP 2021, du résultat de fonctionnement de l'année 2020, à hauteur de 3 957.43 €.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021

Le maire rappelle qu'au titre de la réforme des rythmes scolaires, le conseil municipal avait décidé en date du 8 février 2018, de façon dérogatoire, du retour à la semaine de 4 jours, à compter de la rentrée de septembre 2018, pour 3 ans, après avis favorable du conseil d'école. Aussi, l'inspectrice d'académie a-t-elle demandé, en date du 18 mars dernier, si la commune souhaitait renouveler sa demande de dérogation. Le conseil municipal, après avis favorable du conseil d'école en date du 8 avril 2021, se prononce pour le maintien de la semaine scolaire sur 4 jours avec des horaires inchangés.

QUESTIONS DIVERSES

- Les toilettes automatiques rue de Beaugecy seront posées le 21 avril prochain ; elles seront mises en service courant mai. Quant à l'aire d'accueil des cyclotouristes, située dans le jardin de la Maison de la Loire, elle est déjà en service.
- Dans le cadre de la restauration de la grange communale, située place de l'Eglise, en vue d'en faire un espace culturel, une réunion avec la communauté de communes du Grand Chambord a eu lieu le 25 mars dernier, en vue du recrutement du bureau d'études chargé notamment de faire des propositions en termes de restauration, d'aménagement et de scénographie. Le choix du bureau d'études devrait avoir lieu au cours du mois de mai prochain.
- La réunion avec les propriétaires concernés par l'assainissement non collectif (ANC), organisée par le Grand Chambord, a eu lieu le 23 mars dernier. Au cours de cette réunion, il a été précisé qu'un contrôle du dispositif d'ANC a lieu tous les 10 ans et que les propriétaires, le cas échéant, doivent procéder à la mise aux normes de leur installation. La SAUR procédera aux différents contrôles au cours du mois de mai prochain et des avis de passage seront adressés aux propriétaires concernés à la fin du mois d'avril. Le coût du contrôle s'élève à 150 euros.
- Dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), la première édition de la fête de l'Entente Grand Chambord - Beauce Val de Loire aura lieu à Saint Dyé, le dimanche 19 septembre prochain. En effet, le PCAET prévoit la mise en place d'un évènement annuel visant à sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux du changement climatique et aux différentes actions thématiques du PCAET (Mobilité, Alimentation, Habitat, Energie, Economie des ressources...).

Saint Dyé sur Loire a été choisi pour sa position centrale entre les deux communautés de communes ainsi que pour son accès direct à la Loire à vélo, permettant ainsi aux habitants des deux territoires d'accéder à la fête en vélo.

Organisée le même week-end que les Journées européennes du Patrimoine, le thème de cette première édition s'articulera autour de l'idée de transmission aux générations futures, faisant ainsi le lien avec la conservation du patrimoine environnemental.

Cherchant à promouvoir de façon ludique et divertissante les différents enjeux du PCAET, l'évènement prendra la forme d'un « village thématique » dans lequel les visiteurs pourront déambuler à travers différents espaces thématiques. Chacun d'eux reprendra une thématique du Plan Climat et sera composé de points d'information, d'animations et d'ateliers participatifs.

- Un espace « Habitat et Energie » aura vocation à présenter des solutions de maîtrise des consommations d'énergie ainsi que les alternatives énergétiques existantes,
- Un espace « Agriculture et Alimentation » permettra de sensibiliser les habitants aux bienfaits et aux enjeux d'une alimentation plus saine, local et bas carbone,
- Un espace « Economie des Ressources » devra mettre l'accent sur une consommation responsable visant à économiser les ressources (réduction des déchets et ressource en eau)